

Liste FAQ MINERGIE(-P-)ECO® 2006

Le document original en langue allemande fait foi.

Généralités

N°	Thème	Question	Réponse
	Demande de certificat	<ul style="list-style-type: none">▪ Comment dois-je procéder pour le dépôt de la demande?▪ Quand faut-il déposer la demande de certification définitive?▪ Comme architecte, est-ce que j'ai besoin d'un spécialiste pour établir le dossier de demande de certification?▪ Comment procéder, si "mon" bâtiment comporte plusieurs affectations différentes (différentes catégories d'utilisation) ainsi qu'un garage souterrain?▪ A partir de quel moment, est-il possible de faire certifier un bâtiment rénové?▪ Comment procéder, si je souhaite faire certifier plusieurs bâtiments identiques?	<ul style="list-style-type: none">▪ La démarche pour effectuer une demande est décrite sur le site Minergie dans le document „Déroulement de la demande“: http://www.minergie.ch/documents-minergie-eco.html▪ Selon le règlement d'utilisation Minergie-Eco, la demande de certification définitive doit être déposée au plus tard 2 mois AVANT l'achèvement des travaux à l'office de certification Minergie-Eco responsable. Une certification rétroactive n'est pas possible.▪ La procédure est faite de sorte qu'un architecte puisse planifier le bâtiment selon les exigences Minergie-Eco. Sauf exception, la consultation d'un spécialiste des matériaux n'est pas nécessaire (p.ex. pour interpréter une fiche de données de sécurité).▪ La catégorie de certification est déterminée en fonction de l'affectation. Si une affectation occupe 80% de la surface de référence énergétique totale du bâtiment au minimum, alors une seule demande est à établir pour cette affectation. Le cas échéant, il faut déposer une demande séparée pour chaque affectation. Les garages souterrains ne font pas partie de la certification Minergie-Eco car elles ne font pas partie de la surface de référence énergétique.▪ La certification Minergie-Eco pour les rénovations est probablement possible à partir de mars 2011.▪ Si la matérialisation et la construction des bâtiments sont identiques, un justificatif qui englobe tous les bâtiments est suffisant (certification multiple). Si un bâ-

N/A

- Que signifie „N/A“?
- Quand faut-il sélectionner „N/A“?

Outil lumière du jour Minergie-Eco

- Comment les portes-à-faux sont-ils définis?
- Comment puis-je tenir compte des différentes orientations des fenêtres dans une pièce?
- Est-ce que tous les locaux saisis doivent atteindre l'autonomie en lumière naturelle minimale?
- Comment tenir compte de la surface de l'escalier?
- Quels sont les locaux typiques qu'il faut saisir?
- Comment déterminer l'ombrage dû à l'horizon?

timent est constitué de différentes parties (avec des entrées séparées), il faut attribuer à chaque partie son propre certificat (certification multiple). Pour les bâtiments avec différentes matérialisations et modes de construction, il faut établir un justificatif séparé pour chaque bâtiment (émoluments voir site Internet).

- „N/A“ signifie Non Applicable
- „N/A“ est à sélectionner uniquement, si la caractéristique en question n'existe pas pour le projet concret. Dans le cas d'un projet avec toit en pente, il faut sélectionner „N/A“ pour les prescriptions concernant les toitures plates. Par contre: pour une prescription concernant la façade, il n'est pas possible de sélectionner „N/A“ car un bâtiment comporte par principe toujours des façades.
- Les balcons et avant-toits sont considérés comme porte-à-faux.
- L'orientation des fenêtres n'influence pas le résultat.
- Non, par contre l'autonomie en lumière du jour doit atteindre 50% au minimum pour l'entier du bâtiment.
- La surface des escaliers peut être négligée car elle ne fait pas partie des surfaces utiles principales. Il n'est pas nécessaire de saisir ces surfaces.
- Les locaux avec une utilisation identique et des caractéristiques similaires peuvent être résumés sur une seule ligne. Les caractéristiques qui diffèrent légèrement, tel qu'ombrage de l'horizon ou porte-à-faux, peuvent être déterminées par interpolation qui devraient être documenté (esquisse, description).
- L'ombrage dû à l'horizon est défini entre l'horizontale tirée depuis le milieu de la fenêtre et la droite allant à l'horizon libre d'obstacle. Il est à déterminer uniquement pour les éléments se trouvant en face (bâtiments, ligne de faite du terrain) et non pas pour les porte-à-faux (à saisir séparément).

Produits

- Comment procéder pour des pièces donnant sur une cour intérieure?
 - Existe-t-il des listes de produits, de fournisseurs ou de fabricants pour les matériaux de construction qui peuvent être utilisés pour les bâtiments Minergie-Eco?
 - En tant que fabricant de produits de construction, que dois-je vérifier afin qu'ils puissent être utilisés pour des bâtiments Minergie-Eco?
 - A qui puis-je demander d'effectuer un examen de produit?
- Pour les pièces qui donnent sur une cour intérieure, il faut saisir correctement la valeur d'ombrage dû à l'horizon ainsi que la valeur tau des vitrages (multiplication des valeurs des différents vitrages).
 - Il n'existe pas de base de données avec des adresses de produits, de fournisseurs ou de fabricants. Les produits doivent être vérifiés par le requérant concernant leurs applicabilités.
 - Des questionnaires relatifs aux différentes catégories de bâtiments sont disponibles sur le site Internet de Minergie. Les exigences générales et critères d'exclusion sont cités dans la partie « Etudes préalables/projet ». Les exigences individuelles sont listées selon les CFC dans la partie « Appel d'offres/réalisation ».
 - Un examen de produit avec rapport d'examen selon les critères d'exclusion Minergie-Eco peut être réalisé par l'office de certification Minergie-Eco contre paiement.

Mesures de l'air intérieur

- Pour les habitations de petite taille, faut-il effectuer les mesures passives d'air intérieur avec ou sans ameublement?
 - A quoi faut-il faire attention par rapport aux produits et travaux de nettoyage effectués avant la mise en service d'un bâtiment Minergie-Eco?
- Les exigences du label sont certes applicables avec le mobilier fixe, mais pas avec les meubles en général. En conséquence les valeurs limites de Minergie-Eco s'appliquent aux pièces non meublées. Si les valeurs issues des mesures de l'air intérieur avec le mobilier se trouvent en dessous des valeurs limites Minergie-Eco, alors vous pouvez présumer que selon toute probabilité la qualité de l'air intérieur est bonne.
 - Les produits de nettoyage doivent être exempts de solvants et d'aldéhydes qui oblitéreraient la qualité de l'air intérieur.

Etudes préliminaires / projets

Bruit

N°	Thème	Question	Réponse
L 02	Degrés de nuisance sonore dans l'espace extérieur privé	<ul style="list-style-type: none">Quels types d'espaces sont désignés par "espace privé extérieur"?	<ul style="list-style-type: none">L'espace privé extérieur est une zone extérieure qui est occupée principalement par les utilisateurs du bâtiment. Il peut s'agir d'une terrasse, d'un balcon dans le cas d'une habitation, mais également d'une terrasse d'un restaurant.
L 08	Protection contre le bruit entre plusieurs unités occupées	<ul style="list-style-type: none">Quelle est la définition des unités occupées?	<ul style="list-style-type: none">La définition se base sur la norme SIA 181:2006 „Protection contre le bruit dans le bâtiment“.

Air intérieur

N°	Thème	Question	Réponse
A 07	Emissions de formaldéhyde	<ul style="list-style-type: none">L'utilisation de panneaux de particules revêtus de la classe E1 est-elle admise?Est-ce que des trous dans les panneaux de particules de la classe E1 sont admis?	<ul style="list-style-type: none">Oui, s'ils sont revêtus sur toutes les faces (y compris les chants!)Les rangées de trous pour les taquets d'étagères sont admises, les panneaux perforés ou rainurés sur toute la surface ne sont pas admis.
A 05	Produits de protection du bois	<ul style="list-style-type: none">Pour les fenêtres en bois, le produit d'imprégnation anti-bleuissement usuel est-il considéré comme un produit de protection du bois ?	<ul style="list-style-type: none">Une imprégnation par trempage comme protection anti-bleuissement est acceptée pour des raisons pratiques, même s'il s'agit en principe d'un produit de protection du bois.
A 08	Emissions de solvants	<ul style="list-style-type: none">Est-il admis d'utiliser des produits qui ont été traités en atelier avec des produits contenant des solvants (comme p. ex. le parquet vernis en atelier)?	<ul style="list-style-type: none">Oui, c'est admis, car les émissions principales de solvants ne sont pas générées sur le chantier et, en conséquence, l'air intérieur est moins pollué.

Matières premières

N°	Thème	Question	Réponse
R 02	Mode de construction (structure portuse)	<ul style="list-style-type: none">La construction en acier avec des planchers mixtes acier/béton est-elle considérée comme un mode de construction mixte?	<ul style="list-style-type: none">Non, le mode de construction mixte désigne la combinaison de construction en bois et de construction massive.

MINERGIE®  MADE IN SWITZERLAND

Office de certification MINERGIE-ECO®
Bahnhofstrasse 8, 9000 St-Gall 17
Téléphone 0900 88 53 33, Fax 071 540 38 99
eco@minergie.ch, www.minergie.ch



- | | | | |
|------|--|---|--|
| R 03 | Mode de construction (façade) | <ul style="list-style-type: none">▪ Jusqu'à quelle épaisseur un revêtement est considéré constituer une façade rideau légère? | <ul style="list-style-type: none">▪ Jusqu'à une épaisseur de 8 cm, il s'agit selon Miner-gie-Eco d'un revêtement léger. |
| R06 | Durabilité de la façade | <ul style="list-style-type: none">▪ Quels matériaux sont considérés comme <u>insensibles</u> aux effets météorologiques?
▪ Les façades compactes sont-elles considérées comme sensibles aux effets météorologiques? | <ul style="list-style-type: none">▪ Sont considérés comme <u>insensibles</u> aux effets météo-rogiques: le béton massif et les éléments préfabri-qués en béton, le verre, le fibre-ciment, les tôles non-revêtues (faire attention aux critères d'exclusion!), la céramique, le klinker.
Sont considérés comme <u>sensibles</u> aux effets météo-rogiques: le bois, les isolations extérieures crépies, le crépi.▪ Nous considérons les façades compactes crépies comme sensibles aux effets météorologiques, c'est-à-dire qu'il faut revêtir le socle avec un matériau insen-sible aux effets météorologiques et munir la façade en question d'un avant-toit. |
| R 10 | Accessibilité des installations tech-niques horizontales | <ul style="list-style-type: none">▪ De quelles conduites s'agit-il?
▪ A partir de quel moment, les conduites sont-elles con-sidérées comme inaccessibles? | <ul style="list-style-type: none">▪ Il faut tenir compte de toutes les conduites d'un dia-mètre supérieure à 5 cm sans compter l'épaisseur de l'isolation (en règle générale, les conduites de ventila-tion et sanitaires).▪ Pour être considérées comme accessibles, 80% des conduites doivent soit être librement accessibles, soit des parements doivent pouvoir être démontés et en-suite remontés sans destruction. |
| R 12 | Etages enterrés | <ul style="list-style-type: none">▪ En cas de locaux partiellement enterrés (p. ex. salles de gymnastiques), faut-il tenir compte de la surface de façade sous terre additionnée à celle hors terre, c'est-à-dire 100% de la surface? | <ul style="list-style-type: none">▪ Pour une salle de gym qui est enterré partiellement, la surface totale de la façade, sous terre et hors terre, est mise en proportion à la surface de la façade hors terre.▪ La proportion des étages enterrés est établie par divi-sion du volume du bâtiment hors terre par le volume du bâtiment qui est enterré. Le résultat est arrondi au prochain chiffre entier. |

R 13 Béton de recyclage

- Pour beaucoup d'éléments de construction, nous ne pouvons utiliser que du béton RC avec une teneur en granulats recyclés de 32% de la masse totale des granulats (béton pompé). L'exigence de la teneur en granulats recyclés de 40% massique des granulats peut-elle être considérée comme remplie si, au lieu des 50% des éléments de construction exigés, 63% des éléments de construction au minimum sont réalisés en béton RC?
- Est-ce que les éléments en béton préfabriqués peuvent être fabriqués en béton de recyclage?
- Quelle est la preuve à fournir, s'il est impossible d'utiliser du béton de recyclage pour des raisons techniques?
- Que dois-je faire, si je ne trouve pas de fournisseur de béton RC dans un rayon de 25km?
- Où trouver des informations supplémentaires sur le béton de recyclage?
- Oui, c'est possible.
- D'un point de vue technique, il est possible de réaliser des éléments en béton préfabriqué en qualité recyclée, c'est-à-dire qu'ils font partie de la masse des éléments de construction en béton dont une part de 50% doit être réalisée en béton de recyclage.
- S'il est impossible d'utiliser du béton de recyclage pour des raisons techniques, il faut fournir une attestation écrite de l'ingénieur civil et le "justificatif concernant l'indisponibilité du RC-Béton" (démontrant que les qualités de béton nécessaires ne peuvent pas être livrées, voire plus bas).
- Si vous vous êtes renseigné auprès de toutes les centrales de béton dans un rayon de 25 km (mesuré à partir du chantier) (le site de l'Association Suisse de l'Industrie des Graviers et du Béton www.fskb.ch fournit une liste des membres) et qu'aucune ne peut livrer du béton RC, il faut en fournir la preuve avec un extrait de carte (veuillez marquer le rayon de 25 km) et une liste des centrales de béton (nom, personne contactée, date, numéro de téléphone).
- Pour des informations supplémentaires, consulter la recommandation KBOB "Béton de granulats recyclés" à: <http://www.eco-bau.ch/index.cfm?Nav=15&ID=18> et le flyer de l'EMPA "Béton de recyclage" sous: http://www.empa.ch/plugin/template/empa/*/62892 (en allemand).

R 15U Revêtements de sol en matières premières renouvelables

- Aucun revêtement de sol proprement dit n'est mis en œuvre, car la chape anhydrite sert de revêtement de sol final. Quelle réponse faut-il sélectionner?
- La réponse "N/A" peut être sélectionnée, car le revêtement de sol en matières renouvelables est économisé si la chape sert de revêtement final.

Fabrication

N° Thème

H 04 Revêtements de façade

Question

- Est-ce que le crépi est accepté comme 2ème priorité?
- Dans les autres prescriptions, les panneaux 3 plis sont toujours classés comme 1ère priorité. Pourquoi ce n'est pas le cas ici?
- Dans le cas d'un bâtiment avec "façade vitrée", est-ce qu'un revêtement de façade est présent?
- Est-ce que cette prescription ne concerne que les systèmes ventilés ou également les revêtements collés (p. ex. klinker)?

Réponse

- Non, un crépi ou une isolation extérieure crépie ne sont pas considérés comme parement de façade. Si le bâtiment ne comporte aucun parement de façade, alors "N/A" peut être sélectionné pour cette prescription.
- La teneur en énergie grise d'un panneau 3 plis est sensiblement plus élevée qu'un revêtement en bois non collé.
- En principe oui (p. ex. revêtements des têtes de dalle, les façades pignon etc); si toutefois toutes les surfaces de façade sont transparentes (comme p.ex. dans le cas de façades montants et traverses), „N/A“ est admis comme réponse.
- Seuls les parements de façade ventilés sont concernés par cette prescription. Les parements collés ou les isolations extérieures crépies ne sont pas considérés comme revêtements de façade dans le sens de cette prescription.

H06 Matériaux de couverture, de façade et de raccords

- Voir question 224.16

H07b Choix du matériau de couverture (toit plat)

- Qu'est-ce qui est considéré comme traitement anti-racine chimique?
- Toutes les substances chimiques qui sont mélangées resp. appliquées sur les lés d'étanchéité ou de protection pour les protéger des racines (en cas de lés de bitume, reconnaissable en principe par l'ajout "WF" à la dénomination).

H10 Choix du revêtement de sol

- Il n'y a pas de revêtement de sol proprement dit car la chape sert directement de revêtement final. Quelle réponse faut-il sélectionner dans ce cas?
- La prescription peut être considérée comme remplie.

- H11 Part de vitrage de la façade
- Comment calculer la part de vitrage?
 - Seule la surface véritablement vitrée, sans surface de cadre, est à prendre en considération.
 - Quelle réponse sélectionner dans le cas d'une façade vitrée devant la paroi extérieure proprement dite (double façade)?
 - La prescription est considérée comme non remplie car les façades en verre nécessitent énormément d'énergie à la fabrication

Questions complémentaires

- | N° | Thème | Question | Réponse |
|----------|---|---|--|
| ZB 03 | Concept d'économie d'eau dans le ménage | <ul style="list-style-type: none">▪ Quels éléments doivent être contenus dans le concept? Existe-t-il un modèle? | <ul style="list-style-type: none">▪ Le concept doit prouver la mise en œuvre d'au moins la moitié des mesures applicables au bâtiment. |
| ZG 05-07 | Feuilles de planification du climat intérieur | <ul style="list-style-type: none">▪ Suffit-il de remplir les documents ou des justificatifs sont-ils nécessaires? | <ul style="list-style-type: none">▪ Les documents dûment remplis sont suffisants. |

Appel d'offres / réalisation

CFC 211

- | N° | Thème | Question | Réponse |
|--------|--|--|---|
| 211.04 | Isolation thermique de murs doubles | <ul style="list-style-type: none">▪ Pourquoi l'EPS n'est-il pas évalué positivement? | <ul style="list-style-type: none">▪ L'EPS n'est pas adapté pour une isolation de murs creux. Il est trop rigide et gêne le montage du mur. |
| 211.05 | Matériaux isolants des faces inférieures de plafonds | <ul style="list-style-type: none">▪ De quels plafonds est-il question? | <ul style="list-style-type: none">▪ Il s'agit p.ex. de la face inférieure du plafond d'un sous-sol situé sous une pièce chauffée au rez-de-chaussée. |
| 211.09 | Utilisation de granulats non triés | <ul style="list-style-type: none">▪ Comment le béton maigre resp. le renoncement à une couche de gravier ou de granulats sont-ils évalués? | <ul style="list-style-type: none">▪ Positivement par « oui ». |
| 211.13 | Utilisation de matières premières renouvelables | <ul style="list-style-type: none">▪ Que signifie « majoritairement »?▪ L'isolation périmétrique est-elle exclue de l'évaluation? | <ul style="list-style-type: none">▪ La part des matériaux doit comporter au moins 50%.▪ L'isolation de périmètre n'est pas évaluée dans cette question, étant donné qu'il n'existe pas de produits issus de matières premières renouvelables pour cette utilisation. |

CFC 214

- | N° | Thème | Question | Réponse |
|--------|--|--|--|
| 214.03 | Dérivés du bois collés et collés de plaquage | <ul style="list-style-type: none">▪ Que signifie "exempts de formaldéhyde" 0% ou 5% au maximum (comme pour A08)? | <ul style="list-style-type: none">▪ La prescription "exempts de formaldéhyde" implique une teneur de formaldéhyde de 0%. |

MINERGIE® MADE IN SWITZERLAND

Office de certification MINERGIE-ECO®
Bahnhofstrasse 8, 9000 St-Gall 17
Téléphone 0900 88 53 33, Fax 071 540 38 99
eco@minergie.ch, www.minergie.ch



214.08 Revêtements extérieurs

- Les panneaux 3 plis sont toujours attribués à la 1ère priorité. Ce n'est pas clair pour moi pour quelle raison ils ne sont pas évalués positivement.
- voir H 04

CFC 215

N° Thème

215.01 Revêtements de façade

Question

- Pourquoi les panneaux 3 plis sont évalués ici positivement comme 1ère priorité?

Réponse

- voir H 04

CFC 221

N° Thème

221.02 Matériaux de cadres

Question

- Pour quelle raison les valeurs U exigées ici ne correspondent pas à celles préconisées dans les ECO-CFC?

Réponse

- Les valeurs U de la prescription se basent sur les ECO-CFC état 2008. Toutefois, les valeurs seront adaptées dans le futur et harmonisées avec les prescriptions des ECO-CFC actuelles.

221.06 Traitement de surface des fenêtres en bois

- Pouvez-vous nous conseiller des produits appropriés pour la construction ECO?
- Est-ce que seul le traitement de surface sur le chantier est évalué ou également celui en usine?
- La fiche ECO CFC 273 mentionne les films plastiques sous « Revêtement de surface des portes ». Est-ce la même chose qu'un revêtement en résine synthétique?

- Non, nous ne pouvons pas donner de recommandation.
- Tous les traitements de surface sont évalués.
- Bien qu'il ne s'agisse pas de la même chose, un revêtement en résine synthétique peut être jugé équivalent à un film plastique. Les deux réduisent fortement l'émission de formaldéhyde des panneaux en dérivés du bois.

221.09 Traitements de surface pour les fenêtres et portes en acier

- Une sous-couche soluble à l'eau en zinc époxy peut-elle être combinée avec un revêtement par pulvérisation?
- Pouvez-vous nous indiquer un fournisseur pour de tels systèmes?
-

- Les systèmes diluables à l'eau ne sont généralement pas compatibles avec les systèmes à pulvérisation.
- Nous ne tenons pas de liste d'adresse de fournisseurs.
-

CFC 224

N° Thème

224.11 Isolations thermiques (toit plat)

Question

- L'EPS (p.ex. EPS Lambda) n'est pas listé comme isolant, alors qu'il est mentionné dans les CFC-ECO actuels. Peut-on utiliser le PSE ou uniquement les isolants qui sont mentionnés dans la prescription du justificatif?

Réponse

- Les prescriptions se basent sur les CFC-ECO de 2008. Les valeurs seront toutefois adaptées à l'avenir et accordées aux exigences actuelles CFC-ECO. Actuellement, cette exigence est également satisfaite avec du PSE.

224.13 Étanchéités (toit plat)

- Toit végétalisé: si la protection anti-racine est réalisée par des moyens purement mécaniques avec une couche supplémentaire et sans substances chimiques dans le lés anti-racine, alors les exigences de la 2ème priorité sont-elles remplies?

- Oui.

224.16 Matériaux de couverture, de façade et de raccords

- La surface maximale d'utilisation de tôles en cuivre brut, en zinc-titane et en acier zingué de 50 m²: est-elle indépendante de la taille du projet?
- Le prépatinage des tôles est-il considéré comme un revêtement?
-

- Oui.
- Non, cela diminue le taux de perte par érosion des ions de métal lourd de manière insignifiante.
-

CFC 230-250

N° Thème
Général

230.04 Robinetterie (installations sanitaires)

Question

- Comment sont évalués les fluides frigorigènes?

Réponse

- La robinetterie dans la salle de bain ne porte pas le label GEEA. Par contre, l'installateur sanitaire va régler les conduites de sorte que le débit ne dépasse pas 6 l/min. Est-ce suffisant pour remplir la prescription?
- En plus, nous pourrions monter des embouts économiseur d'eau GEEA - serait-ce une solution acceptable?
- Le label GEEA n'est plus attribué. Quelles exigences sont maintenant appliquées?

- Ceux-ci ne font pas partie du catalogue des prescriptions et ne sont pour cette raison pas évalués.
- Non ce n'est pas suffisant, car, dans la plupart des cas, un débit plus important est exigé pour certains points de soutirage et pour cette raison un tel réglage est très vite annulé.
- Oui, ainsi la prescription peut être remplie.
- Il faut respecter les exigences qui sont listées sur la page Internet <http://www.bfe.admin.ch/energielabel/> pour les différentes robinetteries.
-

- | | | |
|--|--|---|
| 230.06 Isolations thermiques des conduites
230.08 | <ul style="list-style-type: none">▪ Le Label Energy Suisse n'évalue que des armatures pour eau chaude. Comment est évaluée l'utilisation exclusive d'armatures pour eau froide?▪ Un agent de soudage est habituellement utilisé pour souder les gaines en PVC. Pouvez-vous indiquer des produits qui ne contiennent pas de solvants?▪ Pouvez-vous indiquer des produits exempts de solvants pour coller les mousses synthétiques (p.ex. Armaflex)?▪ Le critère d'exclusion concernant la teneur en solvant s'applique-t-il aussi pour le local technique ou se restreint-il aux surfaces d'utilisation principale ?▪ Le caoutchouc synthétique (p.e.x Armaflex) est-il évalué? | <ul style="list-style-type: none">▪ Dans ce cas, il faut sélectionner „N/A“ comme réponse.▪ Non, nous ne tenons pas de liste de produits.▪ Non, nous ne tenons pas de liste de produits.▪ Le critère d'exclusion s'applique seulement aux surfaces d'utilisation principale.▪ Le caoutchouc synthétique n'est pas exclu pour les isolations, mais il n'est pas évalué positivement. |
| 230.10 Matériaux contenant du plomb (installations sanitaires) | <ul style="list-style-type: none">▪ Le laiton et le laiton rouge sont des métaux non ferreux qui contiennent une petite part de plomb. Est-ce que ces métaux enfreignent le critère d'exclusion? | <ul style="list-style-type: none">▪ L'utilisation du laiton est du laiton rouge est admise. |

CFC 271

N° Thème

271.06 Feuilles lourdes

Question

- Pour un local de radiographie, il est nécessaire d'intégrer des feuilles en plomb dans la cloison comme protection contre les radiations. Est-il tout de même possible de certifier le bâtiment?

Réponse

- Il est possible de faire une exception vu qu'il n'existe pas d'alternative viable aux feuilles de plomb. Les exigences suivantes doivent être remplies:
 - les feuilles de plomb doivent être fixées mécaniquement à la sous-construction (non pas collées) de sorte qu'elles puissent être séparés facilement des autres matériaux lors de la déconstruction et éliminées de manière adéquate.
 - les feuilles de plomb doivent être revêtues de sorte qu'aucun contact avec la peau soit possible
 - la présence des feuilles de plomb doit être notée dans le dossier de construction et clairement indiquée sur place.

CFC 273

N° Thème

273.01 Emissions de formaldéhyde

Question

- De quelle manière les valeurs limites de formaldéhyde sont-elles fixées pour les différents éléments de construction, p. ex. les panneaux acoustiques?
- Quels types de colles / adhésifs sont recommandés?

Réponse

- La valeur limite de formaldéhyde de $62 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (0.05 ppm) a été fixée pour l'air seul, non pas pour différents éléments de construction, car la surface de l'élément de construction, le débit d'air intérieur, le volume du local ainsi que la température / humidité influencent la concentration dans l'air intérieur également.
- Les adhésifs émettant du formaldéhyde devraient être évités autant que possible. Selon Minergie-Eco, l'utilisation des matériaux suivants est exclue : panneaux dérivés du bois, avec collage UF ou MUF qui sont sans revêtement, perforés, rainurés (p. ex. panneaux acoustiques) ou encore mis en œuvre dans des zones où des températures élevées peuvent survenir (p. ex. revêtement de radiateurs, rebords de fenêtres, cadres d'ouvertures zénithales etc.). Les adhésifs PU/PUR (polyuréthane) ou PVAc (acétate de polyvinyle) sont exempts de formaldéhyde, les adhésifs PF (phénol-formol) sont pauvres en formaldéhyde. Les panneaux dérivés du bois revêtus sur toutes les faces (plaques en résine synthétique, feuille, vernis appliqué en plusieurs couches) ne dégagent que très peu de formaldéhyde. Sur le site internet de l'association Lignum, se trouvent divers documents sur le formaldéhyde:
<http://www.lignum.ch/fr/technique/formaldehyde/>

CFC 281

N° Thème

281.02 Couches de fond, lissages, couches d'apprêt, colles

281.11 Revêtements de sol

Question

- Est-il admis d'utiliser dans le cadre Minergie-Eco une colle pour parquet qui remplit selon la fiche de produit les conditions du label Ecode EC1, mais qui n'est pas répertoriée dans la base de données Ecode?
- Pour quelle raison le tapis est-il évalué ici positivement, alors que c'est le contraire dans la phase "études préliminaires/projet" (prescription H 10)?
- Pourquoi le linoléum est évalué positivement pour la phase "études préliminaires/projet" (prescription H 10), est-il mis en évidence seulement comme 2ème priorité ici?
- Pourquoi les revêtements en caoutchouc synthétique ne sont pas évalués positivement?

Réponse

- Oui, il est admis d'utiliser cette colle car elle remplit les critères d'exclusion. Mais en raison du label manquant, il faut sélectionner "Non" comme réponse à la prescription en question.
- Dans la rubrique CFC 281, les évaluations sont effectuées pour différentes catégories (ici: revêtement de sol en lés): l'évaluation est donc plus fine et ne s'effectue pas pour tous les revêtements en même temps.
- Le caoutchouc synthétique contient des composants déterminant pour l'environnement (p. ex. des stabilisateurs).